



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 2229

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la présentation par la Commission européenne de son projet de réforme de la politique agricole commune. Sans aucune concertation avec les organisations professionnelles agricoles, la Commission européenne a proposé une baisse généralisée des prix alors même que le prochain « round » de négociations avec les Etats-Unis n'a pas encore commencé. Il apparaît assez surprenant et surtout dangereux de continuer à démanteler notre politique agricole commune en acceptant par anticipation des concessions qui pourraient être perçues par les partenaires de l'Europe comme encore insuffisantes. S'il est exact que le prix du blé est proche du prix mondial, tel n'est pas le cas pour beaucoup d'autres produits. Ainsi ces propositions toucheraient particulièrement l'agriculture de Vendée en pénalisant l'élevage et les grandes cultures. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître quelle position le Gouvernement entend défendre pour maintenir le revenu des agriculteurs, assurer le développement des emplois liés à l'agriculture dans les zones rurales et ne pas compromettre l'occupation harmonieuse de notre espace.

Texte de la réponse

Une première étape vient d'être récemment franchie dans la négociation sur l'élaboration de la politique agricole commune de l'an 2000 avec le conseil des ministres européens de l'agriculture des 17 et 18 novembre. En effet, le Conseil a adopté à cette occasion un document entraînant l'adhésion de 14 pays, qui énonce les grandes orientations qui devront guider la nécessaire réforme de la PAC. Les orientations qui ont été retenues dans ce document correspondent à celles proposées par la délégation française à Luxembourg lors de la précédente réunion. Il avait souhaité que la réforme de la PAC se fonde sur un véritable projet pour l'avenir de notre agriculture et ne se résume pas à une adaptation dictée par des contraintes extérieures, et avait proposé pour cela qu'elle se fonde sur l'affirmation de l'identité de l'agriculture européenne, que l'Europe s'engage à la défendre sur le plan international et qu'elle se dote des moyens indispensables pour garantir son financement. Cette idée de base est au coeur du document qui vient d'être adopté par les 14 ministres. L'identité agricole ainsi proposée et qui a été retenue est celle d'une agriculture performante qui approvisionne le marché national et international, qui joue un rôle actif en matière d'emploi, grâce, en particulier, à l'installation des jeunes agriculteurs dans des exploitations à taille humaine, qui répond aux nouvelles attentes de la société en matière de qualité et de sécurité des produits ainsi qu'en matière d'occupation du territoire et de protection de l'environnement. En outre, comme les y avait invités la délégation française, les ministres ont « souligné que le problème du financement de la future PAC est crucial et qu'il importe de disposer des ressources appropriées et suffisantes pour mener à bien le processus de réforme ». Ils ont pour cela confirmé la nécessité de maintenir la ligne directrice agricole dans son principe et ses modalités de calcul. Enfin, le Conseil s'est engagé à défendre la réforme dans les enceintes internationales en préservant la préférence communautaire ainsi que la capacité de l'Europe à élaborer des normes élevées de qualité et de sécurité alimentaire. La Commission devra tenir compte de ces orientations ainsi que des positions exprimées par le Gouvernement sur l'agenda 2000, tant en matière d'organisations communes de marché, de plafonnement des aides, que de politique d'occupation du

territoire. De ce point de vue, ce texte est aussi compatible avec les positions exprimées par le Gouvernement sur les grandes cultures, la viande bovine, les produits laitiers, la modulation des aides dans la subsidiarité ou le renforcement d'une politique en faveur de l'installation des jeunes et de l'aide aux zones défavorisées. Ces conclusions forment un bon socle sur lequel on peut bâtir une nouvelle PAC répondant aux attentes de nos agriculteurs et de la société. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a apporté deux pierres essentielles à ses yeux : la défense de l'identité agricole européenne ; le maintien de la ligne directrice agricole garante des moyens de cette ambition. La Commission doit présenter, au début de l'année 1998, des propositions précises conformes au document adopté. Les négociations sur la réforme de la politique agricole commune reprendront après leur présentation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2229

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2615

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 667